

MASTER GRANTS ORION

FICHE PRATIQUE

POUR L'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Cette fiche pratique s'adresse aux étudiants internationaux lauréats du programme Master Grants ORION et à leurs encadrants.

Elle a pour objectif de :

1. Présenter les rôles de la Cellule ORION et de la sous-direction Accueil International de la Direction des Relations Internationales et Européennes (DRIE) de l'Université de Lorraine
2. Exposer les démarches administratives à réaliser auprès de la Cellule ORION
3. Transmettre des informations importantes concernant l'accueil des candidats internationaux provenant d'une université étrangère et les démarches administratives qu'ils devront réaliser avant leur arrivée

1. Rôles de la Cellule ORION et de l'Accueil International de l'UL

La **Cellule ORION** accompagne l'étudiant et son encadrant pour l'inscription administrative à l'Université de Lorraine. Elle met en place les aides financières pour la réalisation du séjour de recherche. Elle est l'interlocutrice principale pour toute question administrative ou financière liée à la bourse Master Grants.

CONTACT

Mohamed BETTAHAR

E-mail : isite-orion-cellule@univ-lorraine.fr / mohamed.bettahar@univ-lorraine.fr

Tél : +33 (0) 3 72 74 05 32

L'Accueil International, sous-direction de la Direction des Relations Internationales et Européenne (DRIE), accompagne l'étudiant, une fois qu'il est inscrit, dans ses formalités administratives avant et après son arrivée (inscription Études en France le cas échéant, demande de visa, recherche de logement, etc.).

ATTENTION

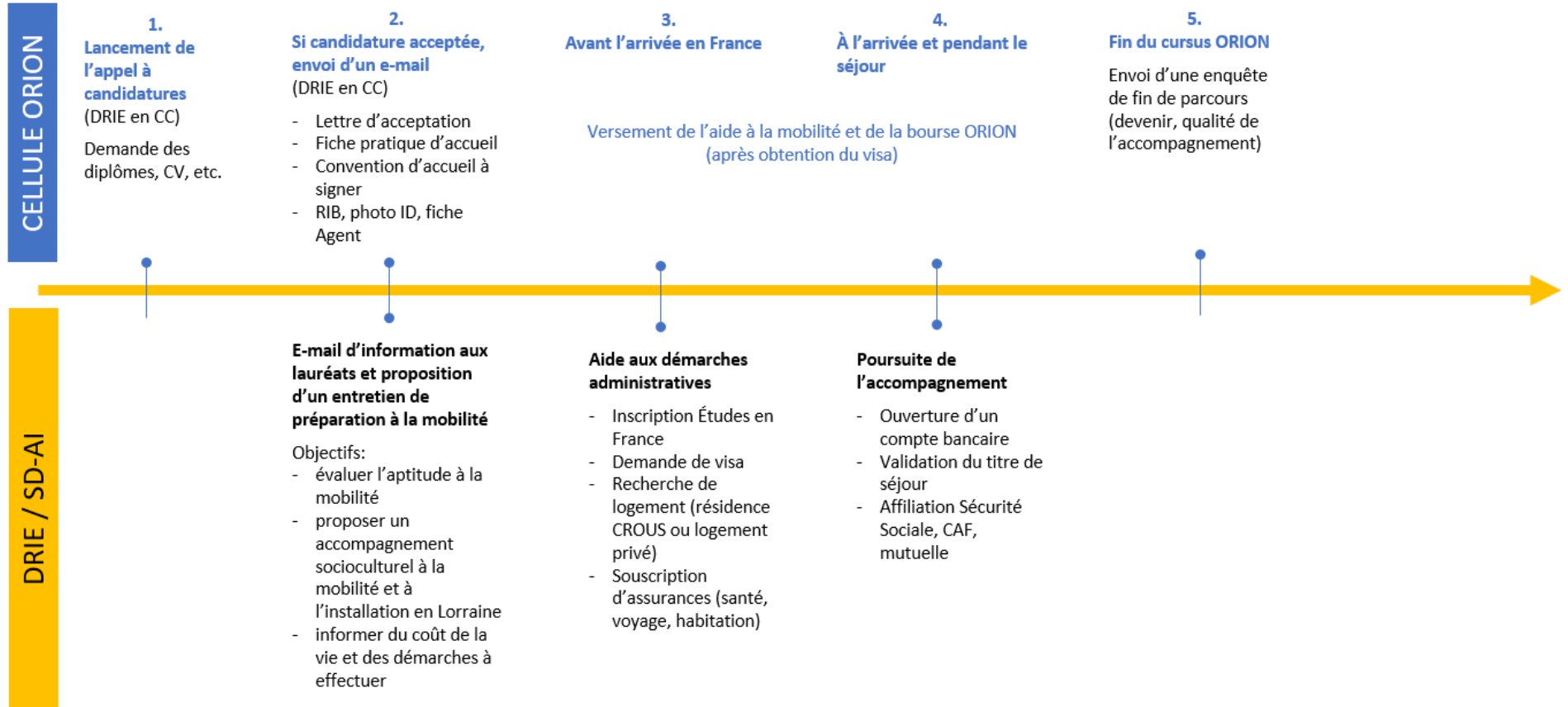
Du fait de la dématérialisation de nombreuses procédures, l'Accueil International ne peut en aucun cas faire les démarches en lieu et place de l'étudiant. Elle l'informerait et l'accompagnerait dans le processus, charge à lui de suivre les consignes et recommandations transmises dans les guides fournis ou de contacter l'Accueil International en cas d'interrogation.

CONTACT

Morgane LAFON

E-mail : drie-orion-contact@univ-lorraine.fr

Tél : +33 (0) 3 72 74 01 14



2. Démarches à réaliser avec la Cellule ORION

Le bénéficiaire d'une Master Grant ORION, accompagné de son encadrant, est invité à suivre les étapes de constitution de son dossier listées ci-dessous pour permettre le bon déroulement de sa mobilité et le versement de ses gratifications.

Liste des pièces à fournir

Le dossier doit comporter les documents suivants, à transmettre par voie dématérialisée à la Cellule ORION :

Avant l'arrivée en France :

- Pièces d'identité : Copie du passeport et copie du **visa de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) mention "Étudiant"**.
- Documents contractuels : Lettre d'engagement signée et convention d'accueil dûment complétée.
- Inscription administrative : Dossier d'inscription au D.U. « LUE Graduate School Program » accompagné d'une photo d'identité.
- Gestion comptable : Formulaire de "création d'agent étranger" et IBAN du pays d'origine (si une aide à la mobilité est sollicitée avant le départ).

Après l'arrivée en France :

- Versement des bourses : RIB d'un compte bancaire ouvert en France.

Étapes de traitement du dossier

Étape 1 : Délivrance de la lettre d'acceptation

La lettre d'acceptation est émise par la Cellule ORION dès la confirmation des dates du séjour de recherche par l'étudiant et son encadrant.

Étape 2 : Signature de la convention d'accueil

Une fois le document complété par l'étudiant et l'encadrant, la Cellule ORION assure le circuit de signature électronique entre l'étudiant et la Présidence de l'Université de Lorraine via un parapheur sécurisé.

Etape 3 : Versement de l'aide à la mobilité

L'étudiant peut bénéficier, s'il le demande, de 1 000 € avant son arrivée pour sa mobilité ou à son arrivée. S'il souhaite recevoir l'aide à la mobilité de 1000 euros avant son voyage, l'étudiant envoie à la Cellule ORION un document officiel de la banque du pays d'origine avec les informations bancaires de l'étudiant (IBAN/BIC/SWIFT). Il doit également envoyer la fiche de création d'agent remplie à la Cellule ORION. La fiche de création agent sert à enregistrer les informations de l'étudiant dans les outils de gestion de l'UL et permet le versement de l'aide à la mobilité.

A noter, l'aide à la mobilité ne sera versée que sur présentation d'une preuve de visa.

Etape 4 : Inscription administrative

Dès réception du dossier d'inscription et de la photo d'identité, la Cellule ORION procède à l'inscription administrative de l'étudiant et demande à la direction de la formation de créer la carte étudiant et d'éditer un certificat de scolarité. Ce certificat est transmis à l'étudiant pour ses démarches de logement (notamment auprès du CROUS)

Etape 5 : Envoi de la carte étudiant

A réception, la Cellule ORION transmet la carte étudiante à l'encadrant, qui la remettra au bénéficiaire à son arrivée.

Etape 6 : Versement des bourses

Le bénéficiaire perçoit une bourse de 1 000 € par mois pour une durée de 4 à 6 mois.

- Déclenchement : Les bourses ne sont versées qu'après confirmation du début effectif du séjour par l'encadrant et l'étudiant.
- Coordonnées bancaires : Le versement mensuel nécessite la transmission d'un RIB français dès l'ouverture du compte.
- Calendrier : Les virements sont effectués aux alentours du 25 de chaque mois.

3. Accompagnement des étudiants internationaux par l'Accueil International

Après notification de l'acceptation au programme ORION, l'Accueil International envoie aux lauréats et lauréates un e-mail d'information et une invitation à un webinaire de préparation à l'arrivée.

Objectifs de ce webinaire :

- Offrir un premier niveau d'information générale pour aider les étudiants à préparer leur mobilité (évaluation du budget, recherche de logement, demande de visa)
- Informer sur l'accompagnement à la mobilité et à l'installation en Lorraine proposé par l'Accueil International

À la suite de ce webinaire, l'étudiant recevra un guide d'accueil détaillant toutes les démarches qu'il devra réaliser avant et après son arrivée.

Il sera également invité à établir un budget prévisionnel pour évaluer sa capacité financière à réaliser sa mobilité en France, d'autant plus qu'il devra avancer des frais avant de pouvoir recevoir sa bourse (inscription Études en France, demande de visa, frais d'installation, assurances, billets d'avion et/ou de train, etc.).

L'Accueil International accompagne l'étudiant, sur demande, dans les démarches suivantes :

- Inscription Études en France (si l'étudiant est concerné)
- Demande de visa
- Recherche de logement (CROUS ou parc privé)
- Assurance habitation ou autres assurances

- Ouverture d'un compte bancaire français
- Affiliation à la Sécurité Sociale si l'étudiant est Extra-européen **OU** Demande de la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) si l'étudiant est Européen
- Adhésion à une assurance complémentaire santé
- Demande d'aide personnalisée au logement auprès de la CAF (⚠ possible jusqu'en juillet 2026)

INFORMATIONS IMPORTANTES

- **DEMANDE D'AGRÉMENT ZRR**

Pour les laboratoires en Zone à Régime Restrictif (ZRR), il convient pour le laboratoire d'anticiper la demande d'accueil de l'étudiant, dans la mesure où les délais de traitement des agréments sont longs (entre 2 et 3 mois).

Il convient de noter que tout délai dans la demande d'agrément peut retarder d'autant les démarches d'arrivée de l'étudiant. En effet, il est déconseillé à l'étudiant de finaliser son inscription Études en France, sa demande de visa ou sa réservation de logement tant qu'il n'a pas reçu l'agrément, dans la mesure où ces démarches nécessitent l'avance de frais importants.

Si l'étudiant n'obtient pas l'agrément ZRR, il ne pourra pas faire son séjour en laboratoire.

- DATES DE SÉJOUR

Par ailleurs, lorsque les dates du séjour de recherche sont discutées, il est important de prendre en compte les délais de traitement des demandes de visa pour déterminer la date de début du séjour (ces délais dépendent de chaque service consulaire et des créneaux de rendez-vous disponibles dans chaque Consulat).

Dans la lettre d'acceptation, il est indiqué que l'étudiant est autorisé à arriver deux mois après la date d'arrivée officielle. La Cellule ORION reste à disposition des services consulaires et des antennes Campus France pour tout complément d'information nécessaire.

- DEMANDE DE VISA

Dans le cadre de leur séjour de recherche à l'Université de Lorraine, les étudiants sélectionnés seront inscrits au Diplôme Universitaire (D.U.) « LUE Graduate School Program ».

L'inscription à ce D.U. leur permet de bénéficier de ce dispositif et de demander un **visa Long Séjour valant Titre de Séjour (VLS-TS) mention Étudiant (valable 4 mois à 1 an)**.

Lors de sa demande de visa, l'étudiant devra veiller à bien demander un **visa Long Séjour valant Titre de Séjour (VLS-TS) mention Étudiant, et non un visa Stage ou Tourisme**.

ATTENTION

Il est important d'éviter toute mention de stage dans les échanges avec l'étudiant afin qu'il obtienne le visa *Étudiant* adapté à sa situation.

Nous conseillons à l'étudiant de préciser, lors de son entretien auprès de Campus France et du Consulat, qu'il vient en France pour réaliser un séjour de recherche en laboratoire.

- LOGEMENT

- **Résidence universitaire du CROUS**

- La réservation se fait par année universitaire ou par semestre. Il n'est pas possible de réserver un logement en résidence universitaire pour une période à cheval sur 2 années universitaires (par ex du 1^{er} juin au 1^{er} novembre)
- Un bail en résidence universitaire prend fin systématiquement fin juillet ou fin août
- Le CROUS privilégie les demandes de logement pour l'année universitaire à partir de septembre. Le CROUS n'accepte pas de réservation pour moins de 2 mois si la date d'arrivée est en septembre

BON À SAVOIR

Dans le cadre d'un accord entre l'Université de Lorraine et le CROUS, **une composante de formation ou un laboratoire peut se porter garant pour un étudiant logé en résidence universitaire CROUS.**

» Conditions : La composante de formation ou le laboratoire doit accepter explicitement de se porter garant sur ses ressources propres.

» Limites : La garantie est plafonnée à un montant équivalent à trois mois de loyer en cas d'impayés.

💡 Retrouvez la procédure de cautionnement dans la [rubrique « Ressources et liens utiles » du Wiki de l'Accueil International.](#)

- **D'autres options d'hébergement sont possibles**, notamment via la plateforme de logement Studapart avec laquelle l'Université de Lorraine a mis en place un partenariat. Studapart propose un accompagnement via des webinaires et des tutoriels, et un système de garant.

Retrouvez toutes les informations sur le logement et la liste des sites d'annonce fiables sur [notre site Welcome!](#)

- **REPAS**

L'étudiant pourra déjeuner dans les restaurants universitaires du CROUS.

Pour cela, il devra télécharger l'application Izly sur le site www.izly.fr afin de charger son compte CROUS en euros.

RESSOURCES UTILES

- **Site Welcome!**

Les étudiants trouveront **toutes les informations utiles** à leur installation dans la [rubrique « Etudiant » du site Welcome!](#) (disponible en français et en anglais).

- **Welcome Kit**

Les étudiants peuvent également télécharger le [Welcome Kit](#) qui recense les différents services proposés aux étudiants pour les aider dans leur installation, notamment le [BuddySystem](#) pour bénéficier d'un parrainage par un étudiant vivant déjà en Lorraine.

- **Guide d'accueil** envoyé par l'Accueil International après l'acceptation au programme ORION